

Séance extraordinaire du 6 décembre 2018

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire, tenue le jeudi 6 décembre 2018 à compter de 15 h 45, à la salle des délibérations du Conseil à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de monsieur Guy Benjamin, maire, et à laquelle assistent madame et messieurs les conseillers, Joanie Généreux, Michel Denicourt, André Deschamps, Jacques Bienvenue, Gilbert Viens et Denis Chagnon.

Également présentes : M^e Isabelle François, directrice générale et greffière, ainsi que M^{me} Micheline Quilès, trésorière et directrice générale adjointe.

L'avis de convocation de la présente séance a été signifié à tous les membres du Conseil dans le délai imparti pour y prendre en considération les sujets suivants, à savoir :

Ordre du jour

1. IS / 2018-11-23 Achat d'un équipement usagé pour le déneigement des trottoirs et allées piétonnes / Adjudication
2. Règlement d'emprunt n° 2018-261 décrétant des travaux de stabilisation de talus dans le rang du Haut-de-la-Rivière Sud et un emprunt maximal de 2 000 000 \$ pour en acquitter les coûts / Suppression du 2^e alinéa de l'article 7
3. Période de questions
4. Levée de la séance

Résolution 2018-12-389

IS / 2018-11-23 Achat d'un équipement usagé pour le déneigement des trottoirs et allées piétonnes / Adjudication

Considérant que la Ville de Saint-Césaire a procédé par invitation à soumissionner auprès de 3 fournisseurs en vue de l'adjudication d'un contrat d'achat d'un équipement usagé pour déneiger les trottoirs et allées piétonne;

Considérant la réception de deux (2) soumissions et l'ouverture de celles-ci le 4 décembre 2018;

| Soumissionnaire | Équipement Prix avant taxes | Équipement Prix avec taxes | Gratte (option) Prix avant taxes | Gratte (option) Prix avec taxes |
|---|-----------------------------------|----------------------------------|--|---------------------------------------|
| 9115-7883 Québec inc. / Sig-Nature Laval | 53 000,00 \$ | 60 936,75 \$ | 6 900,00 \$ | 7 933,27 \$ |
| Équipements Robert inc. Saint-Jean-sur-Richelieu | 69 920,00 \$ | 80 390,52 \$ | 5 295,00 \$ | 6 087,93 \$ |
| ACCES-S Rouyn-Noranda | | | | |

En conséquence,

Il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu d'adjuger le contrat IS 2018-11-23 - Achat d'un équipement usagé pour le déneigement des trottoirs et allées piétonnes au plus bas soumissionnaire : 9115-7883 Québec inc. / Sig-Nature de Laval pour le prix de 53 000 \$ plus les taxes et tel qu'il appert dans sa soumission datée du 4 décembre 2018;

Et résolu également d'adjuger le contrat d'achat d'une gratte au plus bas soumissionnaire : Équipements Robert inc. de Saint-Jean-sur-Richelieu

Séance extraordinaire du 6 décembre 2018

pour le prix de 5 295 \$ plus les taxes tel qu'il appert dans sa soumission datée du 29 novembre 2018;

Et résolu aussi que ces dépenses au total de 61 202,47 \$ au net soient financées à même le surplus accumulé.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2018-12-390

**Règlement d'emprunt n° 2018-261 décrétant des travaux de stabilisation de talus dans le rang du Haut-de-la-Rivière Sud et un emprunt maximal de 2 000 000 \$ pour en acquitter les coûts /
Suppression du 2^e alinéa de l'article 7**

Considérant la recommandation des Affaires juridiques du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) concernant le règlement d'emprunt n° 2018-261 décrétant des travaux de stabilisation de talus dans le rang du Haut-de-la-Rivière Sud et un emprunt maximal de 2 000 000 \$ pour en acquitter les coûts suite à sa transmission au MAMH le 9 novembre dernier pour les fins d'obtention de son approbation par le ministre;

En conséquence,

Il est proposé par Joanie Généreux

Et résolu de supprimer à toutes fins que de droits, le 2^e alinéa de l'article 7 du règlement d'emprunt n° 2018-261 décrétant des travaux de stabilisation de talus dans le rang du Haut-de-la-Rivière Sud et un emprunt maximal de 2 000 000 \$ pour en acquitter les coûts.

Adoptée à l'unanimité

Guy Benjamin
Maire

M^e Isabelle François
Directrice générale et greffière

Certificat de crédits

JE SOUSSIGNÉE, MICHELINE QUILÈS, TRÉSORIÈRE, CERTIFIE PAR LA PRÉSENTE QU'IL Y A DES CRÉDITS DISPONIBLES POUR LES DÉPENSES DÉCRITES DANS LA RÉOLUTION SUIVANTE :

2018-12-389.

Micheline Quilès
Trésorière